

MOBILISER DES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE EN EHPAD PUBLICS ET ASSOCIATIFS



Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un programme d'État permettant de développer l'engagement civique et citoyen des jeunes, au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES du Service Civique en EHPAD ?

- pour développer les initiatives en matière de lien social, au bénéfice des résidents et de leurs familles,
- pour innover, bénéficier de regards extérieurs, développer des animations/activités,
- pour développer les liens intergénérationnels, faire confiance à la jeunesse,
- pour faire découvrir l'environnement du médico-social et accroître son attractivité auprès des jeunes,
- pour permettre une évolution professionnelle valorisante pour les personnels qui acceptent d'assurer le rôle de tuteur.

LE SERVICE CIVIQUE c'est :

- pour les **jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans** pour les jeunes en situation de handicap,
- sur des missions d'intérêt général proposées par des **organismes à but non lucratif**, agréés ou adhérents/affiliés à des structures agréées,
- des missions de 8 mois en moyenne, sur **24 à 35 heures hebdomadaires**,
- un statut pour chaque jeune engagé, le volontariat, lui conférant des droits et devoirs.

TÉMOIGNAGE

Ils ont eu recours à des jeunes du Service Civique dans leur structure

« Les résidents apprécient le contact avec les jeunes, les échanges sont riches d'un côté comme de l'autre. La relation accompagnant-accompagné est un réel succès. Cette expérience est très positive pour notre structure et nous recherchons actuellement de nouveaux jeunes pour s'engager à nos côtés ».

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX du Service Civique

Accompagnement bienveillant **Accessibilité**
Intérêt général
Respect du statut **Citoyenneté, mixité**
Complémentarité Initiative

QUELS ENGAGEMENTS réciproques ?

Les jeunes volontaires s'engagent au sein des établissements d'accueil, à conduire leurs missions citoyennes.

La structure d'accueil s'engage à :

- **proposer des missions** attractives et enrichissantes,
- **désigner des tuteurs volontaires**, formés, qui accompagnent et conseillent les volontaires tout au long de leurs missions,
- **organiser la formation civique et citoyenne** des volontaires, notamment à partir de l'offre régionale existante,
- accompagner les jeunes dans leurs **projets d'avenir**, s'ils le souhaitent.

TÉMOIGNAGE

Ils ont eu recours à des jeunes du Service Civique dans leur structure

« Les résidents se sont vite attachés à Mathilde car elle a su transmettre son innocence et la légèreté que nous avons à son âge. Durant cette période, nos aînés ont revus dans les yeux de Mathilde leur jeunesse lointaine et surtout celle de leurs petits-enfants. Une relation sous le signe de la bienveillance et de la protection s'est construite durant cette période. Le plus constructif c'est de montrer que ce type de mission pour des jeunes en décrochage scolaire peut être aussi un moyen de faire émerger un projet professionnel. Pour Mathilde c'est celui de devenir animatrice en EHPAD et nous l'avons accompagné dans ce projet ».

QUELLES MISSIONS de Service Civique ?

Des postures à privilégier :

- faire avec : aider les bénéficiaires dans leurs démarches ou déplacements...,
- être à l'écoute : susciter la parole dans le cadre de moments de convivialité...,
- animer : ateliers, sorties et lieux de vie...,
- accueillir : rassurer et orienter les personnes dans leurs démarches...,
- prévenir/sensibiliser, notamment en période de crise sanitaire.

Quelques exemples de missions :

- améliorer les conditions d'accueil des usagers et sensibiliser aux gestes qui protègent les résidents en période de crise sanitaire,
- organiser et faciliter le lien entre les résidents et leurs familles : accompagnement des familles lors des visites, accompagnement à la communication numérique,
- accompagner les résidents et leurs familles dans les démarches administratives,
- création d'un journal de l'établissement pour informer les résidents sur l'actualité,
- organiser des activités ludiques, éducatives, permettant de rompre l'isolement des résidents,
- organiser et réaliser une exposition (trajectoires de vie) à partir de témoignages recueillis auprès des résidents et de leurs familles,
- etc ...

Exemples d'activités que ne peuvent pas réaliser des volontaires



- soins, toilettes des résidents,
- entretien des locaux,
- servir les repas,
- Gestion, administration, secrétariat...

QUEL COÛT pour ma structure ?

L'indemnisation des volontaires est prise en charge à 80% par l'État, leur protection sociale à 100%. La formation tutorat est prise en charge par l'État. L'ARS s'engage à compenser le surcoût induit par le remplacement du personnel en formation tutorat.

QUELLE INDEMNITÉ pour le volontaire ?

Entre 580,62 € et 688,30€



- Indemnité versée par l'État
- Bourse dans certains cas
- Indemnité versée par l'organisme

QUELLES DÉMARCHES pour accueillir un ou plusieurs volontaires ?

- contacter votre fédération d'affiliation pour bénéficier de son agrément service civique,
- si votre fédération n'est pas agréée, solliciter votre propre agrément, auprès de votre référent Service Civique,
- ou contacter une association ayant la capacité d'intermédiation et de mise à disposition de volontaires (exemples : Uniscité, Ligue de l'Enseignement, Missions Locales Jeunes, etc ...).



EN SAVOIR PLUS sur le Service Civique

- [Guide pratique Service Civique dans le médico-social](#)
- [Site Internet national du Service Civique](#)
- [Site Internet régional de la DRJSCS – rubrique Service Civique](#)
- [Plate-forme d'inscription aux formations de tuteurs Service Civique](#)

Contacts

DRJSCS Occitanie :

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional du Service Civique en Occitanie
drjscs-occitanie-service-civique@jcs.gov.fr
04 67 10 14 42 (14 36) / 06 63 02 83 72

Votre référent service civique à retrouver sur le [Site Internet régional de la DRJSCS – rubrique Service Civique](#)